



LA RECHERCHE COLLABORATIVE



Cette forme de recherche se veut davantage inclusive et transparente: les partenaires non-chercheurs sont considérés au même niveau et apportent une expertise complémentaire des scientifiques dans le projet.

Ce document est sous licence creative commons



pller ici

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET COEX?



CONTACTEZ-NOUS

Sélim Louafi & Mathieu Thomas
UMR AGAP
CIRAD, Montpellier

selim.louafi@cirad.fr
mathieu.thomas@cirad.fr

pller ici



Comprendre le projet

CO EX



#4

Au-delà des semences comme "ressources"?

Pour aller au-delà des impasses liées à l'approche « ressourciste » qui caractérise jusqu'alors les recherches portant sur les systèmes semenciers, le projet CoEX a choisi d'investiguer et de saisir les semences non seulement comme des ressources biologiques, mais aussi au travers des liens qu'entretiennent les agriculteurs et les semences.

DE LA DIFFICULTÉ DES CATÉGORIES USUELLES POUR DÉCRIRE LES SEMENCES

Nos analyses permettent de dresser le constat suivant ; les catégories et dénominations utilisées par les chercheurs pour qualifier les semences – certifiées, améliorées, traditionnelles, paysannes...- ne reflètent pas la variété des usages et des pratiques effectives en matière d'acquisition, d'utilisation et d'échange de semences au sein des communautés rurales.



Ces catégories ne renseignent qu'imparfaitement la diversité et la nature combinatoire des perceptions des variétés par les agriculteurs, ainsi que la diversité des pratiques de gestion des semences. La caractérisation de la diversité des relations entre les agriculteurs et leurs semences - par opposition à la focalisation sur les semences comme entités fixes - vient enrichir la compréhension des systèmes de gestion de la diversité cultivée.

L'APPROCHE RELATIONNELLE POUR INVESTIR LES DIMENSIONS AFFECTIVES ET MORALES ASSOCIÉES AUX SEMENCES

Une approche relationnelle entre les agriculteurs et leur semence a été privilégiée afin de mieux refléter les catégories employées par les acteurs impliqués dans la gestion des semences. Cette approche relationnelle rend compte de la diversité des relations que les acteurs entretiennent avec la semence: relation d'attachement, de lien fait de dépendance, d'identité et de soin réciproque qui noue la relation entre les paysans et leurs semences.

« Nous cherchons des semences qui ont un lien avec la personne. Parce qu'il y a une relation, parce qu'il y a une histoire, parce qu'il y a un goût, parce qu'il y a une couleur ou une forme : il y a quelque chose ».

Cyrille Pacteau, représentant de la maison paysanne des Hautes-Alpes et membre du Réseau Semences Paysannes.

Par ailleurs, l'approche relationnelle nous renseigne sur la pluralité de statuts et de valeurs associées à la semence – comme la fidélité, la loyauté, la solidarité – au sein de communautés villageoises, voire de groupes élargis. La diversité des relations et des dimensions affectives et morales attachées à la semence, souvent écartée des analyses, apparaît pourtant au cœur des enjeux éthiques de la gestion de la diversité cultivée.

VERS LA RECONNAISSANCE DES SEMENCES COMME SUJETS DE DROITS ?

En abordant l'étude des relations entre les agriculteurs et leurs semences, le projet Coex a permis de mettre en évidence que les coutumes, les décisions et les règles de réciprocité des communautés rurales d'Afrique de l'Ouest participent à la définition des semences.

Il ressort par exemple que dans le cadre des dons de semences entre amis, voisins ou affins, les semences ne sont pas de simples objets marchands. Elles sont des choses qui portent une invitation à redonner, qui retiennent une histoire et « font agir » l'individu. Les normes juridiques locales impliquent une certaine similitude entre les choses et les personnes, entre les semences et les agriculteurs.

Une manière de reconnaître juridiquement cette dimension relationnelle des semences serait peut-être d'admettre, dans les textes juridiques, qu'elles ne sont pas simplement des objets marchands, mais aussi des entités vivantes, des choses sociales, culturelles, agronomiques, esthétiques, religieuses, culinaires et poétiques.



Cette proposition invite à penser la réglementation des semences à travers un faisceau de droits qui seraient partagés par la communauté des usagers. Elle tranche avec une approche ressourciste et participe à une meilleure considération juridique des diverses relations qui existent entre les hommes et les semences.